Agenda 2000: marché viti-vinicole, réforme de l'organisation commune des marchés OCM

1998/0126(CNS) - 06/05/1999 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté une position qui entérine dans les grandes lignes le paquet des réformes agricoles de l'Agenda 2000, et ce à la lumière de l'accord intervenu lors du Sommet de Berlin et sous certaines réserves. Si le Parlement n'est pas pleinement satisfait par l'accord de Berlin, il le juge malgré tout plus acceptable que les propositions initiales, plus draconiennes, de la Commission européenne et ne souhaite pas retarder les réformes de la PAC. Les principales réserves exprimées par les députés sont contenues dans la douzaine d'amendements de compromis adoptés. Ces amendements reflètent les compromis forgés avec la Commission et le Conseil. En adoptant le rapport de M. Philippe MARTIN (UPE, F), le Parlement européen a approuvé la proposition concernant le secteur vitivinicole avec les modifications adoptées en plénière le 11/02/1999. Le Parlement n'entend pas voir la Suède, le Danemark et l'Irlande rangés parmi les régions de la Communauté traditionnellement productrices de vin et demande que l'on fasse la promotion du vin et de ses effets positifs pour la santé sur les marchés d'exportation. Les propositions relatives aux systèmes d'aide directe au titre de la PAC ont été approuvées sans amendement.